

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 15 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09/03/2017

Date d'affichage : 09/03/2017

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Christine GRUERE-DUBREUIL, Mme Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

1°) Renouvellement du contrat CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) : Florian LESSAQUE

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au renouvellement du contrat de travail de Monsieur Florian LESSAQUE comme agent technique sous la forme d'un « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » suivant les mêmes conditions que son contrat initial.

Le Contrat sera conclu pour une durée de 12 mois et prendra effet au 01 avril 2017 à raison de 22.50 h/semaine afin d'aider l'employé communal, Monsieur Gaël FOURNERET, dans les différents travaux paysagers du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **Autorise le Maire :**

- à procéder au renouvellement de Monsieur Florian LESSAQUE en contrat C.A.E
- à signer les différents documents nécessaires au renouvellement

2°) Modification des Statuts du SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération en date du 1er février 2017, adopté une modification de ses Statuts.

En effet, un arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a modifié le périmètre du Syndicat et il convient d'en tirer les conséquences :

Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1er janvier 2017. La Communauté urbaine ne les représente plus au Comité et toute référence à l'adhésion du Grand Dijon et à ses délégués est supprimée du texte des Statuts.

Les 24 communes du SERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1er janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.

Les annexes aux Statuts sont modifiées en ce sens :

annexe 1 : liste alphabétique des membres,

annexe 2 : composition des Commissions Locales d'Energie (liste et carte).

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des Statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat et les communautés de communes dont la liste suit ont demandé à en faire partie.

Il s'agit de :

La Communauté de communes du canton de Pontallier-sur-Saône par délibération en date du 27 juin 2016
La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'ignon par délibération en date du 30 juin 2016
La Communauté de communes Auxonne Val de Saône par délibération en date du 7 juillet 2016
La Communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche par délibération en date du 7 juillet 2016
La Communauté de communes de la Butte de Thil par délibération en date du 12 septembre 2016
La Communauté de communes du Sinémurien par délibération en date du 13 septembre 2016
La Communauté de communes Rives de Saône par délibération en date du 14 septembre 2016
La Communauté de communes du canton de Vitteaux par délibération en date du 23 septembre 2016
La Communauté de communes de l'Auxois Sud par délibération en date du 29 septembre 2016
La Communauté de communes du Mirebellois par délibération en date du 27 octobre 2016
La Communauté de communes des Sources de la Tille par délibération en date du 27 octobre 2016
La Communauté de communes du Montbarinois par délibération en date du 7 novembre 2016
La Communauté de communes de la Plaine dijonnaise par délibération en date du 10 novembre 2016
La Communauté de communes Forêts Seine et Suzon par délibération en date du 7 décembre 2016
La Communauté de communes Ouche et Montagne par délibération en date du 26 janvier 2017
Le Comité syndical du SICECO, par délibération en date du 1er février 2017, a approuvé l'adhésion desdites Communautés de communes.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications reprises dans les Statuts ci-joints.
Elle (il) propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,
Vu les délibérations des Communautés de communes ci-dessus mentionnées,
Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 1er février 2017,
Vu le projet de Statuts du SICECO,

Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1er février 2017 ;
Approuve l'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

3°) Communauté d'Agglomération : gestion des eaux pluviales – Convention

Le Maire donne lecture du courrier adressé par la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud informant que lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016, il a été approuvé le report concernant la prise en charge « gestion des eaux pluviales ». Les études conduites n'ont pas permis d'aboutir à des hypothèses de transfert viables et applicables.

Il est proposé de signer une nouvelle convention afin de permettre de poursuivre les missions de gestion des équipements liés à cette compétence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve à la majorité des membres présents, autorise la signature de la convention par le Maire.

4°) Projet d'aménagement de parcelles viticoles : « Sur forêts »

Le Maire informe les membres du Conseil que deux réunions ont été organisées en mairie de Pernand concernant le projet d'aménagement « Sur Forêt » :

Rappel du projet :

- Plantation de vignes sur 10 ha parmi les 26 ha de la parcelle communale
- Réorganisation des haies au sein des parcelles à planter
- Lancement d'un appel d'offres auprès de l'ODG sur un projet de baux de 10 exploitants viticoles sur des parcelles allant de 0,5 ha à 1,5 ha

1°) Réunion du 31 janvier 2017 :

Participants :

Mr CHEVASSUT, Maire, Mme LEFEUVRE, Animatrice Natura 2000 – CABCS , Mr SALINS, Direction Départementale de l'Équipement de Côte d'Or, Mme HERMANT, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Mr RAPET, Adjoint, Mr ROLLIN, Adjoint.

La Chambre d'Agriculture est sollicitée par la commune pour aider à rédiger un cahier des charges de mise en pratique viticoles dans le cadre de plantations de vignes d'un point de vue biodiversité.

Le Maire a rappelé l'historique du projet (départ à la retraite de l'exploitant agricole) et son intérêt économique pour l'avenir de la commune.

Rappel réglementaire par les services de l'administration :

- Mr SALINS, DDT, précise que le projet n'est pas soumis à une étude d'impact mais est concerné par le régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Un formulaire simplifié sera à compléter concernant l'arrachages des haies
- Mme LEFEUVRE, Natura 2000, précise qu'au moins deux espèces nichent sur le site : Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe. Une visite sur le terrain permettra d'organiser le futur site afin de mettre en œuvre un projet respectant l'intérêt écologique. D'autre part, il est rappelé que les pelouses sont un réservoir de biodiversité.

Engagements de la commune :

- Projet peut comprendre des vignes hautes ayant des zones enherbées
- Dans le cadre de l'aménagement des parcelles un linéaire de haie sera planté

2°) Réunion du 16 février 2017 :

Participants :

Mr CHEVASSUT, Maire, Mme HERMANT & Mr PETITOT, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Mr RAPET, Adjoint, Mr ROLLIN, Adjoint, Mr CORNU, Viticulteur Ladoix-Serrigny

Ordre du jour :

- Elaboration du cahier des charges pour le site

Propositions :

- Travail au sol privilégié afin de limiter l'utilisation d'herbicides
- Utilisation des herbicides foliaires
- Utilisation obligatoire d'appareil de pulvérisation permettant un traitement face à face
- Entretien des haies avec tous les viticulteurs
- Regroupement des vignes larges et des plantations « bio »

Faisant suite à la réunion du 31 janvier 2017, il a été sollicité auprès de Technique Topo la réalisation d'un nouveau projet d'aménagement des parcelles.

Le Maire présente aux membres du conseil le document établi par Technique Topo en date du 15/02/2017 respectant les prescriptions.

Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, acceptent l'avant-projet et confirment la volonté de continuer dans l'étude de la rédaction du cahier des charges. Une réunion sera organisée afin de présenter le projet aux viticulteurs ayant postulé et engager une réflexion de valorisation de l'espace répondant aux mesures.

5°) Salle Pavelot : analyse énergétique

Mr Rollin a sollicité le SICECO afin de réaliser une étude énergétique dans la salle des fêtes.

Le Maire présente au conseil le courrier adressé par le SICECO précisant que la mission se déroulera en 3 étapes. Une convention devra être signée acceptant les missions.

Devant la complexité du dossier, le Conseil ne souhaite pas donner suite à l'étude du SICECO.

Des devis seront demandés afin d'améliorer l'isolation du sol de la salle et prévoir un chauffage plus adapté à l'espace.

6°) Projet d'achat : parcelle « Plantes des champs et Combottes »

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une discussion est en cours avec la SAFER de Bourgogne concernant la proposition d'achat de la parcelle située AH 204 lieu dit « Plantes des Champs & Combottes » d'une surface de 617 m². Cette parcelle présente un intérêt majeur pour la commune en raison de sa situation géographique permettant de réaliser un bac de rétention des eaux pluviales pour préserver le village lors des forts orages.

Le représentant de la SAFER est invité à venir à Pernand afin de trouver un accord acceptable pour la commune.

7°) Notre Dame de Bonne Espérance : plan de financement

La commune de Pernand-Vergelesses envisage la restauration du monument de Notre Dame de Bonne Espérance.

Le coût des travaux est estimé à 9 470 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière LEADER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet présenté pour un coût estimé de 9 470 € H.T;
- de solliciter l'aide financière du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER
- d'approuver le plan de financement comme suit :

• Financements européens (FEADER) (50 % de la dépense totale)	4 735 €
• Fonds communaux	4 735 €
Total Financement H.T..	9 470 €

- d'autoriser le maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER
- d'autoriser que la part d'autofinancement de la commune puisse appeler des fonds FEADER
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget de la commune.
- d'autoriser le Maire à signer les documents

8°) PLU : enquête publique

Le Maire présente au Conseil le tableau d'analyses des avis des personnes publiques associées suivant l'arrêté du PLU le 13/11/2016.

Le Conseil souhaite que soit rectifiée la limitation de la hauteur des cuveries en limitant à 12 mètres.

Le Conseil n'émet pas d'autres observations sur l'analyse.

Le Maire informe que Mr Saouli a été désigné par le Tribunal Administratif en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroulera du 28 mars au 28 avril 2017. Mr Saouli recevra en mairie « salle Abel Moine » dans le cadre de permanences fixées les observations et propositions qui seront consignées dans un registre.

L'arrêté de lancement est affiché sur les panneaux de la mairie, publié dans Bien Public ainsi que dans le Journal du Palais (2 publications à 15j d'intervalle), sur le site de la Commune, dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

8°) Voirie 2ème tranche

Le Maire informe que l'ouverture des plis suite au lancement de l'appel d'offre s'est déroulée le jeudi 9 mars dans les locaux de la Communauté d'Agglomération. Les offres sont analysées par Technique Topo et la Communauté d'Agglomération avant la validation du candidat retenu.

9°) Divers :

• Vélo route :

Mr Rollin rappelle que le Conseil Général s'était engagé à élargir le Chemin de la Combe. Un courrier sera adressé auprès des services en charge du dossier afin de connaître la suite des travaux sur cette portion de chemin.

Le Conseil souhaite que le Conseil Général trace une « ligne continue » dans le virage face aux vignes Iles de Vergelesses en raison de la dangerosité de la route sur cette portion. Un courrier sera rédigé afin d'expliquer le problème de sécurité.

• Fleurissement du village:

Mme Pothier informe le Conseil que Mme Albine Guillaume, chargée de la valorisation de l'espace paysager à l'ADT, se rendra à Pernand en présence de la commission environnement pour évaluer l'évolution du village dans son aspect paysager.

Mr Arpaillanges précise qu'après avoir pris contact avec un paysagiste, celui-ci pourra venir sur la commune afin de faire un bilan des travaux qui pourront être envisagés suivant un programme à établir sur plusieurs années.

• Terrain de Hand :

Mr Germain informe que le projet de réfection du terrain de hand est toujours en étude. Avant de valider la nature du sol qui sera posé, les élus sont invités à se rendre sur d'autres structures.

• Arts & Scènes en Côte d'Or :

Mr Germain présente le projet Arts & Scènes en Côte d'Or et invite le Conseil à choisir des dates et des artistes. Le dossier doit être déposé auprès du Conseil Général rapidement afin de pouvoir bénéficier de subvention pour le financement des spectacles.

• Chemin de Croix de l'Eglise :

Mme Ponnelle informe que suite au vol des tableaux dans l'Eglise courant 2015, l'Association des Amis de l'Eglise a réimprimé les tableaux sur support papier en prévoyant un encadrement. Ils seront réinstallés dans l'Eglise.

• Réfection du chemin des Pins :

Un devis sera demandé afin de prévoir une réfection du Chemin des Pins.

• Organisation du 14 juillet:

Mme Ponnelle donne un compte rendu de l'AG de Pernand-Passionnement :

- Souhaite faire l'acquisition d'un chapiteau et scènes
- Organisera en partenariat avec la commune le 14 juillet

Fait et délibéré

